



# Procédures de surendettement : de nouvelles mesures de simplification

Fiche pratique publié le 24/01/2017, vu 2242 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**A partir du 1er janvier 2018, la phase de conciliation entre débiteur et créanciers sera supprimée en l'absence de bien immobilier et les décisions prises par les commissions de surendettement seront exécutoires sans homologation par le juge.**

Une fois dressée la situation d'endettement du débiteur, la commission de surendettement ne devra s'efforcer de concilier les parties en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de redressement que si le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier. Le débiteur ne possédant pas de bien immobilier sera directement orienté vers des mesures imposées par la commission (rééchelonnement ou report des échéances de remboursement, par exemple) ou une procédure de rétablissement personnel.

Le créancier se verra par ailleurs imposer un délai qui sera fixé par décret pour refuser la proposition de plan conventionnel de redressement élaborée par la commission. En l'absence de réponse dans ce délai, l'accord du créancier sera réputé acquis. Selon un rapport sénatorial, « l'échec des missions de conciliation s'explique dans 60 % des cas par l'absence de réponse des créanciers ».

Enfin, les tribunaux d'instance n'auront enfin plus à homologuer les recommandations des commissions de surendettement pour les rendre exécutoires. Le juge n'interviendra plus qu'en cas de contestation par l'une des parties des décisions de la commission.

[http://www.assistant-juridique.fr/procedure\\_surendettement.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/procedure_surendettement.jsp)

---

A lire :

- [Dans quels cas peut-on demander l'ouverture d'une procédure de surendettement ?](#)
- [Procédure de surendettement : la définition de la bonne foi du débiteur](#)
- [Procédure de surendettement et couple](#)
- [Procédure de surendettement et caution](#)
- [Procédure de surendettement : quelles sont les dettes concernées ?](#)
- [Comment déposer un dossier de surendettement ?](#)
- [Que se passe-t-il après le dépôt du dossier de surendettement ?](#)
- [Comment demander un délai de paiement aux organismes sociaux et fiscaux ?](#)
- [Vous avez des difficultés à payer vos factures. Comment négocier avec vos fournisseurs ?](#)
- [Facture impayée : obtenir un délai de grâce](#)